

Département du Val
d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de Vauréal

MAIRIE DE SAGY

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 095-219505351-20261013-2026CM1310N4-DE

Extrait du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal

Date de convocation
26 septembre 2026

Date d'affichage
(ODJ)
26 septembre 2026

Date d'affichage
(Liste des délibérations) :
13 octobre 2026

**Nombre de Conseillers
en exercice :**

15

Présents :

14

Votants :

15

OBJET :

N°2026CM1310N4 :

Approbation des
nouveaux statuts du
SIEVAM

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours auprès du tribunal
administratif de Versailles
dans un délai de 2 mois à
compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut
être saisi par l'application
informatique « Télérecours
citoyen » accessible par le
site internet
<http://www.telerecours.fr>
Les voies et délais de
recours pourraient être
complétées par le recours
administratif

Le mardi treize octobre deux mille vingt-six, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, à dix-neuf heures, sous la présidence de Guy PARIS,

Présents : Guy PARIS, Aline BOUDIN, Alain BÉZARD, Clémence MARCHAND, Régis RICORDEAU, Audrey HERMANN, Jean-Philippe WORMS, Marion KERN, Daniel DEVAUCHELLE, Isabelle MARTIN-FINET, Julien SAILLE, Julie GANGLOFF, Thibaud CHARAMELET, Émilie LARNICOL

Absent excusé : Steeve MELLOULI donne pouvoir à Guy PARIS

Régis RICORDEAU est élu secrétaire de séance.

Régis RICORDEAU, 4^{ème} adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'afin de clarifier la composition de son bureau, le SIEVAM a adopté au comité du 8 juin 2026, une modification de ses statuts.
A la suite de la lecture de l'article 5 des statuts du SIEVAM, sur lequel porte la modification,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Considérant que cette modification doit être débattue par les Conseillers de l'ensemble des Communes membres avant d'être entérinée par un arrêté préfectoral,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, sur 14 présents :

Approuve les nouveaux statuts du SIEVAM.

Dit que la présente délibération sera adressée à :

- Contrôle de légalité – Préfecture du Val d'Oise – SGC de Magny en Vexin
- SIEVAM

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance,

Régis RICORDEAU



Le Maire,

Guy PARIS

